

Rapport sur les orientations budgétaires 2026

Sommaire

I.	UN ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE TOUJOURS CONTRAINT	3
	A. UN CONTEXTE GÉNÉRAL QUI PÈSE SUR L'ÉCONOMIE	3
	B. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2026	4
	C. LA LOI DE FINANCES 2026 : PRINCIPES ET ORIENTATIONS	5
	D. IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES	5
	E. LA LOI SPECIALE 2026	8
	F. LA LOI DE FINANCES POUR 2026	9
II.	LES RELATIONS INTERCOMMUNALES	10
III.	LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE	12
	A. LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ	12
	B. LES CHARGES DE PERSONNEL	16
	C. LES DEPENSES COURANTES	23
	D. LES DEPENSES DE GESTION	33
	E. LES SOLDES D'ÉPARGNE	34
	F. LES PROJETS	34
	G. LA GESTION DE LA DETTE	38
IV.	CONCLUSION	39
V.	SOURCES ET REFERENCES	40

I. UN ENVIRONNEMENT MACROECONOMIQUE TOUJOURS CONTRAINT

L'année 2026 s'inscrit dans un contexte économique et budgétaire marqué par une **croissance modérée**, une **inflation désormais contenue**, mais des **finances publiques durablement dégradées**.

Après plusieurs exercices successifs de tensions inflationnistes, de chocs énergétiques et de ralentissement de l'activité, l'économie française entre dans une phase de normalisation progressive, sans toutefois retrouver une trajectoire de croissance soutenue.

Au plan international, la croissance mondiale demeure hétérogène, portée principalement par les économies émergentes, tandis que les pays avancés évoluent dans un environnement caractérisé par un resserrement budgétaire, une normalisation monétaire progressive et des incertitudes géopolitiques persistantes.

Dans ce contexte, la France reste confrontée à un **niveau élevé de déficit public et d'endettement**, qui limite fortement les marges de manœuvre budgétaires de l'État et accroît la pression sur l'ensemble des administrations publiques, y compris les collectivités territoriales.

A. UN CONTEXTE GÉNÉRAL QUI PÈSE SUR L'ÉCONOMIE

➤ La croissance :

Pour l'année 2026, les prévisions macroéconomiques tablent sur une **croissance du produit intérieur brut comprise entre 1% et 1,1 %**.

Cette progression modérée repose principalement sur une reprise progressive de la consommation des ménages, soutenue par le ralentissement de l'inflation ; sur un redémarrage prudent de l'investissement, encore freiné par le niveau des taux d'intérêt et sur une contribution modérée du commerce extérieur.

Toutefois, ces perspectives demeurent fragiles et sensibles à l'évolution du contexte international et aux tensions géopolitiques.

En effet, l'activité 2026 serait majoritairement portée par la demande interne : La consommation des ménages s'accélélerait, grâce aux gains de pouvoir d'achat enregistrés depuis 2023 et qui n'ont été que partiellement consommés jusqu'alors. La consommation progresserait (+0,9%).

De plus, l'investissement privé redémarrerait tant pour les ménages (+3,3%) que pour les entreprises (+2,6%).

➤ Niveau de l'inflation :

L'inflation poursuivrait son ralentissement en 2026 pour s'établir **autour de 1,3%**, niveau proche de la cible de la Banque centrale européenne.

Cette évolution s'explique notamment par la stabilisation des prix de l'énergie ; le reflux des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et une politique monétaire toujours restrictive, mais progressivement assouplie.

Malgré cette décrue, les effets cumulés de l'inflation passée continuent de peser sur les finances des ménages et sur les coûts de fonctionnement des administrations publiques.

➤ **Le marché du travail :**

Le marché du travail devrait rester relativement résilient en 2026, avec un **taux de chômage stabilisé**, mais une dynamique de créations d'emplois plus modérée. Les tensions sur certains métiers persistent, notamment dans les secteurs du soin, du bâtiment, de l'ingénierie et des services publics locaux.

B. LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES EN 2026

➤ **Le déficit public :**

Malgré les engagements pris, le montant du **déficit public resterait élevé en 2026**, estimé autour de **4,7 % du PIB**, après 5,4 % en 2025.

Cette amélioration progressive demeure insuffisante pour respecter à court terme les critères européens de convergence, ce qui impose à l'État une politique budgétaire de redressement structurel.

➤ **La dette publique :**

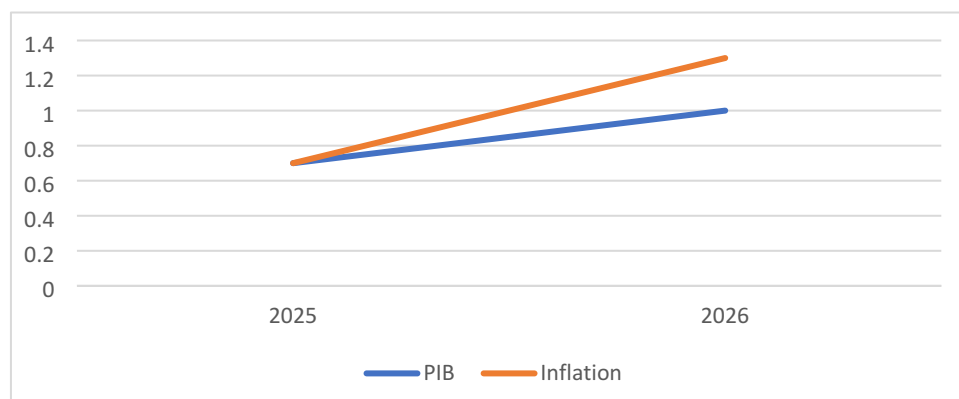
La dette publique poursuivrait sa progression, pour atteindre environ **116 à 117 % du PIB en 2026**.

Le poids croissant de la charge de la dette constitue désormais un facteur majeur de rigidité budgétaire, réduisant la capacité de financement des politiques publiques et renforçant la nécessité de maîtriser durablement la dépense.

Principaux indicateurs macroéconomiques nationaux :

Indicateur	2025	2026 (prévision)	Évolution
Croissance du PIB	0,7 %	1,1 %	+0,4 pt
Inflation (IPCH)	0,7 %	1,3 %	+0,6 pt
Taux de chômage	7,4 %	7,3 %	−0,1 pt
Déficit public / PIB	5,4 %	4,7 %	−0,7 pt
Dette publique / PIB	114,9 %	116,7 %	+1,8 pt

Évolution de la croissance et de l'inflation (2025-2026) :



➤ **Orientations générales de la politique budgétaire :**

La loi de finances pour 2026 s'inscrit dans une logique de la **maîtrise stricte de la dépense publique** ; du redéploiement des crédits vers les priorités nationales (transition écologique, sécurité, santé, éducation) ; de la limitation des créations de dispositifs nouveaux ; de la recherche d'efficacités et de rationalisation de l'action publique.

C. LA LOI DE FINANCES 2026 : PRINCIPES ET ORIENTATIONS

La loi de finances pour 2026 prévoit un **effort budgétaire global** significatif qui repose principalement sur la stabilisation, voire la réduction, de certaines dépenses de fonctionnement de l'État ; une contribution accrue des administrations publiques à l'effort de redressement et des mesures de rendement fiscal ciblées, sans hausse massive des taux d'imposition.

Les dépenses publiques atteindraient environ **1 720 milliards d'euros**, traduisant une progression contenue par rapport à l'exercice précédent.

En d'autres termes, la loi de finances 2026 a pour ambition **de poursuivre l'effort** de consolidation des comptes publics conformément aux engagements européens de la France. En 2026, le solde public s'établirait ainsi à -4,7% du PIB après un déficit de -5,4% du PIB en 2025

Pour rappel, la France demeure sous le coup **d'une procédure pour déficit excessif** depuis juillet 2024. Dans ce cadre, le pays est tenu par une trajectoire de retour sous les 3% de déficit fixé à 2029.

De ce fait, la loi de finances 2026 prévoit **des mesures de régulation** qui concernent tant les dépenses que les recettes. Il est prévu une baisse en valeur des crédits ministériels, un pilotage resserré de la masse salariale des services ainsi qu'une maîtrise du « train de vie » de l'administration centrale.

D. IMPACTS DE LA LOI DE FINANCES SUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

1. Une contribution renforcée des collectivités

Dans le cadre du projet de loi de finances initial, les collectivités territoriales étaient à nouveau sollicitées pour participer au redressement des finances publiques, à hauteur d'environ **5,3 milliards d'euros** à l'échelle nationale.

Cette contribution s'inscrivait dans un contexte déjà contraint, marqué par une progression dynamique des dépenses de personnel ; la hausse des coûts des services publics locaux et des besoins d'investissement élevés, notamment en matière de transition écologique et de rénovation du patrimoine public.

2. Les dotations de l'État

La **Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)** était maintenue à un niveau globalement stable en euros courants, après trois années consécutives d'augmentation (+790 M€ entre 2023 et 2025).

Toutefois, l'absence de revalorisation en fonction de l'inflation conduisait, en réalité, à une **baisse en euros constants**, réduisant mécaniquement la capacité financière des collectivités.

De plus, le projet de loi de finances initial prévoyait **une hausse des dotations de péréquation** à travers la dotation de solidarité rurale (+150M€) ; la dotation de solidarité urbaine (+140M€) et la dotation d'intercommunalité (+90M€). Ces hausses de dotations se faisaient au détriment de la dotation forfaitaire.

Ainsi, un certain nombre de communes auraient vu **leur DGF réduite en 2026**.

En ce qui concerne les dotations d'investissement (DSIL, DETR, DSID), elles étaient reconduites sans augmentation significative, tandis que le Fonds vert était fixé à un niveau inférieur à celui observé les années précédentes.

3. Création du Fonds d'investissement pour les territoires

Il était proposé de fusionner la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation politique de la ville (DPV) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au sein d'une nouvelle dotation nommée le **fonds d'investissement pour les territoires (FIT)**.

La création de ce fonds unique dont l'attribution aurait été confiée au Préfet de département, visait à simplifier l'accès aux dotations en donnant la priorité aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

4. Baisse des concours de l'État

Le projet de loi de finances initial accentuait les mesures destinées à réduire les concours financiers aux collectivités. A ce titre, le fonds vert doté de 1,1Md€ en 2025 reculait à 650M€ en 2026.

Enfin, la loi de finances proposait également de **baisser diverses subventions ministérielles** tant en fonctionnement qu'en investissement de l'ordre de -543M€.

5. Réforme du FCTVA

Le projet de loi de finances initial prévoyait de recentrer l'assiette des dépenses éligibles au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) uniquement sur les dépenses d'investissement. A ce titre, les dépenses de fonctionnement relevant de l'entretien des bâtiments publics et de la voirie n'auraient plus été prises en compte dans le calcul du produit du FCTVA.

6. Mesures concernant la fiscalité

➤ Diminution de la compensation de l'abattement sur les valeurs locatives :

Le projet de loi de finances initial prévoyait **de poursuivre la réforme entamée en 2021 sur la réduction des valeurs locatives** servant au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la cotisation foncière des entreprises pour les établissements industriels. En 2021, la réduction avait été de 50% des valeurs locatives de ces deux taxes. Pour 2026, il était prévu de porter la réduction à 25% supplémentaires.

➤ Revisite du DILICO :

Par ailleurs, le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) devait être revisité en 2026.

Instauré en 2025, ce dispositif repose sur une mise en réserve des recettes réelles de fonctionnement des collectivités concernées, prélevées sur les douzièmes de fiscalité, afin de permettre aux collectivités de contribuer à l'effort national.

Le projet de loi de finances initial prévoyait de reconduire ce dispositif en portant son montant à 2 Mds€, **soit un doublement par rapport à 2025**. Cette enveloppe aurait été répartie de la manière suivante : 720M€, contre 500M€ en 2025 pour les Communes ; 500M€ pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre ; 280M€ pour les Départements et 500M€ pour les Régions.

Afin de répartir le prélèvement sur un plus grand nombre de collectivités, les seuils d'éligibilité étaient abaissés, passant de 110% à 100% de la moyenne de l'indice synthétique.

Le reversement des sommes prélevées aurait été effectué sur 5 ans et non plus sur 3. 20% des fonds auraient alimenté les fonds de péréquation des collectivités territoriales, contre 10% en 2025, à travers principalement le FPIC.

Le versement du solde restant de 80% aurait été conditionné à l'évolution des dépenses réelles de chaque catégorie de collectivité (communes, EPCI, départements et régions) à travers trois règles :

- . Si la croissance de leurs dépenses est inférieure à celle du PIB, le reversement aurait été intégral ;
- . Si elle dépasse d'un point la croissance du PIB, aucun versement ne serait intervenu ;
- . Si la croissance des dépenses des collectivités se situe entre celle du PIB à +1 point, le versement aurait été lié à l'évolution des leurs dépenses prises individuellement.

L'objectif du DILICO version 2 était d'inciter les collectivités à réduire davantage leurs dépenses de fonctionnement.

Au total en 2026 dans le Val-de-Marne, ce sont 31 communes qui auraient été éligibles au prélèvement DILICO contre 21 en 2025, pour un montant de 23 171 400€, soit 880 000€ en moyenne par ville.

En raison de son classement lié à son indice synthétique à la DSU, Villiers était une nouvelle fois exonérée du DILICO.

➤ **Actualisation des valeurs locatives des locaux d'habitation :**

Depuis la loi de finances 2017, l'indexation des valeurs locatives cadastrales ne relève plus des lois de finances mais de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) constatée en novembre de chaque année. Au 1^{er} décembre 2025, l'INSEE a publié un indice provisoire de 0,8%.

Soit une valorisation nettement inférieure à celles des années précédentes.

2022	2023	2024	2025	2026
3,4%	7,1%	3,9%	1,7%	0,8%

Ce qui signifie pour la ville un moindre rendement fiscal au regard du taux d'inflation.

➤ **Poursuite de l'augmentation du taux de cotisation de la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales :**

Le décret du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs à la caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) continuera de s'appliquer en 2026. En effet, ce décret prévoit une nouvelle hausse de 3 points du taux employeur (de 34,65% à 37,65%), après celle intervenue en 2025 et avant de nouvelles hausses en 2027 puis en 2028.

Pour rappel, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2028, le taux aura donc augmenté de 12 points, passant de 31,65% à 43,65%. Cette mesure représente un impact majeur sur les budgets des collectivités locales.

Pour la ville, l'augmentation de trois points supplémentaires de la cotisation salariale entraînera en 2026 une hausse de charges estimée à 887 423€.

E. LA LOI SPECIALE 2026

Pour la deuxième année consécutive la France ne disposera pas d'une loi de finances votée avant le 31 décembre, la commission mixte paritaire, réuni le 19 décembre 2025, ayant échoué à trouver un compromis entre le Sénat et l'Assemblée nationale.

Dans ce contexte, la constitution et la loi organique relative aux lois des finances autorise le Gouvernement a déposé un projet de loi spéciale. Celui-ci a été adopté le 23 décembre au parlement, promulguée et publiée au JORF le 27 décembre 2025.

Cette loi ne remplace pas le budget. Elle a pour objectif d'organiser la continuité de l'action publique jusqu'à l'adoption de la loi de finances.

Le projet de loi spéciale contient trois articles, indispensables pour les ressources de l'État, des collectivités territoriales.

L'article premier autoriser l'État à percevoir les impôts existants. Cette disposition est nécessaire pour garantir le financement de l'État et des autres personnes morales bénéficiaires des impositions de toutes natures. L'autorisation est donnée pour une durée temporaire jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances.

Le deuxième article reconduit les prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales dont la DGF, soit 45 231 Mds d'euros. A noter que ces crédits ont vocation à être ajustés, à la hausse comme à la baisse, dans le cadre de la suite de la discussion parlementaire sur le projet de loi de finances.

Le troisième article du projet de loi spéciale autorise l'État à engager les opérations d'emprunts, de gestion de la dette et de la trésorerie. En effet, en l'absence de telles dispositions, la sécurité des opérations de financement de l'État ne serait plus assurée à compter du 1er janvier 2026, dans un contexte où le recours à des emprunts à long, moyen et court terme revêt aujourd'hui un caractère indispensable pour la continuité de l'action publique.

F. LA LOI DE FINANCES POUR 2026

Après de longues discussions, le Premier Ministre a finalement décidé de recourir à l'article 49-3 de la Constitution. Le 2 février 2026, le projet de loi de finances a été définitivement adopté par le Parlement.

Ainsi, le texte définitif, sous réserve de l'examen du Conseil Constitutionnel, comporte des évolutions notables par rapport au projet initial de PLF 2026.

➤ **Le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO) :**

Il passe de d'un montant global de 2 Mds € dans le texte initial à 740 M€, contre 1 Md € en 2025. Par ailleurs, les communes seront exonérées de la contribution en 2026 à l'inverse des départements, des intercommunalités et des régions qui continueront à contribuer au dispositif.

Le prélèvement en faveur des dispositifs de péréquation qui était passé de 10% à 20% est maintenu à 10% dans la version finale.

Le reversement aux collectivités dans le PLF 2026 est ramené de 5 ans à 3 ans, comme en 2025.

Enfin, les conditions restrictives de reversement basées sur la comparaison entre l'évolution de la croissance du PIB et l'évolution des dépenses réelles sont supprimées du texte final.

➤ **Le fonds d'investissement pour les territoires (FIT) :**

La fusion en un seul fonds de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), et de la Dotation à la politique de la ville (DPV) est supprimée.

➤ **Le fonds vert :**

Le fonds vert est destiné à soutenir les projets des collectivités en matière de transition écologique. Il est réhaussé à hauteur de 837,5 M€ au lieu de 650 M€ en autorisations d'engagement et 1,07 Md € en crédits de paiement.

➤ **Aménagement de la révision des valeurs locatives :**

Le calendrier de révision des valeurs locatives des locaux d'habitation qui devait avoir lieu en 2026 est repoussé en 2032. De même, l'actualisation tous les 6 ans, des locaux professionnels prévu en 2026 est décalée en 2027.

➤ **Institution d'une taxe sur la vacance des locaux d'habitation :**

Cette taxe se substitue à la taxe sur les logements vacants. Cette taxe sera due sur les logements vacants depuis 1 an au lieu de 2 ans.

➤ **Diminution de la compensation à la taxe foncière sur les propriétés bâties des locaux industriels :**

Le PLF 2026 prévoyait initialement une baisse de 25% de la compensation. La Loi de Finances pour 2026 limite la diminution de la compensation à 19,3%.

➤ **Suppression de la prise en charge des cotisations salariales des apprentis des collectivités :**

A partir de 2026, les collectivités locales prendront en charge les cotisations sociales des apprentis sans compensation de l'Etat.

➤ **FCTVA**

Le recentrage sur les dépenses d'investissement est supprimé. Pour mémoire, le PLF initial organisait la suppression de l'éligibilité du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

II. LES RELATIONS INTERCOMMUNALES

La ville fait partie de structures intercommunales comprenant d'une part l'établissement public « ParisEstMarne&Bois » ainsi que la Métropole du « Grand Paris ».

Pour mémoire, l'établissement public a été créé en 2016 et s'est vu attribuer un certain nombre de compétences.

Quant à la Métropole du « Grand Paris », elle a obtenu dès sa création, le produit de la fiscalité professionnelle (CVAE, IFER, TASCOM) des 131 villes qui la composent.

➤ L'établissement public « ParisEstMarne&Bois »

Rappel des dispositions de l'EPT :

Les ressources fiscales qui composent l'EPT comprennent principalement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) et de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) dont une partie est reversée à la Métropole du Grands Paris. De plus, l'établissement public possède un Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT), fonds non fiscalisé auquel participent toutes les villes membres. La participation de chaque commune à ce fonds se fonde sur deux méthodes d'évaluation : la mutualisation et la sectorisation.

La mutualisation consiste à répartir les charges entre les communes en fonction d'une clé de répartition qui s'appuie sur la population DGF de l'année.

A l'inverse, la sectorisation permet d'affecter la dépense selon un critère géographique, c'est-à-dire ville par ville.

Les compétences intégralement mutualisées concernent la politique de la ville, le plan climat, le développement économique, tandis que les compétences, urbanisme, aménagement de l'espace, équipements culturels et action sociale sont à la fois mutualisées et sectorisées.

Participation de la commune au budget de l'EPT					
2020	2021	2022	2023	2024	2025
403 653€	369 466€	405 105€	414 794€	435 513€	554 796€

La ville supporte en 2025, 119 283€ de plus par rapport à 2024, eu égard principalement de l'augmentation liée au FPIC pour un montant de 90 000€. Le delta correspond à la revalorisation qui s'appuie sur la population DGF de l'année. En effet, la population DGF a augmenté de 6% entre 2024 et 2025, passant de 31 033 à 32 902.

➤ Les Flux financiers de l'EPT vers la commune de Villiers-sur-Marne

Comme chaque année, le tableau ci-dessous recense les mouvements financiers de l'EPT vers la commune de Villiers-sur-Marne. Ils se réalisent sous forme de flux financiers directs tant en Investissement par le versement de fonds de concours, qu'en Fonctionnement sous forme d'économies budgétaires qui reposent sur le mécanisme du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC). Ainsi, depuis son entrée au sein de l'EPT en 2016, la commune a réalisé une économie budgétaire totale de **12 375 393€**.

2016	Économie 2016 = 305 606€
2017	Économies 2017 = 240 902€ dont le reversement de la DSIT 2017 (dotation de soutien à l'investissement territorial) = 53 510€ et le reversement des rôles supplémentaires de la CFE perçus en 2016 (par minoration du FCCT 2017) = 175€
2018	Économie 2018 = 274 353€
2019	Économie 2019 = 606 708€ dont Participation études et MOE gare Villiers-Champigny-Bry (quote-part prorata de la population) = 314 944€
2020	Économie 2020 = 290 970€ dont la participation aux équipements des Hautes Noues en QPV pour 60 000€

2021	Économie 2021 = 267 976€ dont la participation aux équipements des Hautes Noues en QPV pour 14 000€
2022	Économie 2022 = 282 906€ (dont transfert de l'espace emploi pour 74 397€)
2023	Économies 2023 liées aux transferts de services = 364 295€ (Espace emploi – Politique de la ville) Assainissement du quartier Marne-Europe pour 6 000 000€ Prise en charge des travaux du musée pour un montant de 1 000 000€
2024	Économies 2024 liées aux transferts de services = 510 119€ (Espace emploi – politique de la ville – PRU)
2025	Économies 2025 liées aux transferts de services = 631 558€ (Espace emploi – politique de la ville – PRU)

De plus, en 2025, le Territoire ParisEstMarne&Bois s'est inscrit aux côtés de la ville afin de porter le projet d'aménagement du square des Nangues, lieu de vie intergénérationnel qui permettra d'apporter au quartier un espace de détente et de loisirs arboré. Ce lieu proposera un plateau multisports comprenant un city stade, un terrain de basket, un skate Park tout en courbes, un espace street-workout, un espace pétanque ainsi qu'une aire de jeux familiale.

Cet espace ouvrira ses portes en février 2026.

Ce projet est porté financièrement par l'EPT pour un montant de **1,6 million d'euros**.

➤ Les ressources fiscales de la Métropole

Pour rappel, la Métropole perçoit une fiscalité territorialisée sur Villiers-sur-Marne qui se présente ainsi :

En €	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CVAE	967 404	934 404	754 665			
IFER	55 973	56 868	63 464	72 889	76 861	86 322
TASCOM	480 328	325 981	412 835	542 785	545 616	531 318
TA-TFPNB	38 526	24 244	37 270	37 261	37 292	37 747

En contrepartie, la commune perçoit une attribution de compensation (AC) inchangée depuis 2016, elle s'élève à 5 276 511€. Bien qu'elle soit pérenne dans le temps, celle-ci ne prévoit pas de revalorisation annuelle et de ce fait n'est indexée sur aucun indicateur économique.

Depuis 2024, la Métropole perçoit 50% de la croissance de la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) revenant à l'EPT, auparavant elle percevait les 2/3.

III. LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA VILLE

A. LES RESSOURCES DE LA COLLECTIVITÉ

1. La dotation globale de fonctionnement

Le produit attendu de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en augmentation par rapport à 2025. Comme l'an passé, cette évolution s'explique précisément par l'augmentation de la population. En effet, le nombre d'habitants croit pour atteindre au 1^{er} janvier 2026, 33313 habitants contre 32704 en 2025, soit une progression de 609 habitants supplémentaires. Ainsi, le produit de la dotation globale de fonctionnement attendu pour 2026 devrait avoisiner les 6,2 millions d'euros contre 6,1 millions perçus en 2025, soit 101 000€ supplémentaires. La Dotation de Solidarité Unique (DSU) devrait quant à elle se maintenir à 1,7 millions d'euros pour 2026. Enfin, la Dotation Nationale de Péréquation (DNP) devrait quant à elle rester constante autour de 347 000€

Évolution de la population sur les 7 dernières années

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Population totale	28 567	28 709	29 014	29 214	30 818	32 704	33 313
Résidences secondaires	127	187	187	189	215	215	198
Population DGF	28 694	28 896	29 201	29 403	31 033	32 919	33 511

Évolution de la DGF sur les 7 dernières années

€	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation forfaitaire	3 676 730	3 667 473	3 690 929	3 779 591	3 888 119	4 073 612	4 131 048
Effet variation de population	-89 237	21 838	33 225	88 662	110 294	206 542	54 835
Effet prélèvement pour péréquation	-17 520	-31 095	9 769	0	1 766	- 21 049	- 2 387
+Dotation d'aménagement (DSU, DSR, DNP)	1 950 777	1 950 410	1 957 527	1 964 017	2 007 820	2 075 922	2 117 634
dont DSU	1 448 596	1 489 949	1 523 933	1 558 480	1 628 398	1 693 698	1 776 842
dont DNP	502 181	460 461	433 594	405 537	379 422	382 224	346 792
= DGF	5 627 507	5 617 883	5 648 456	5 743 608	5 895 939	6 149 534	6 248 682

2. La maîtrise de la fiscalité locale

Depuis plusieurs années, la ville s'est inscrite dans une politique de maîtrise de sa fiscalité tout en faisant bénéficier ses contribuables des réductions de taux. Cette année, la ville maintiendra le niveau de sa fiscalité locale.

La ville poursuivra ses efforts en 2026 et plus généralement tout au long du prochain mandat municipal

Cette mesure confirme la volonté de la ville de maintenir ses taux d'imposition en dessous de celui du taux moyen départemental 2025 de 36,62%, ce qui maintient Villiers à la 35^{ème} place au niveau départemental.

Rappel des évolutions relatives à la taxe foncière :

- Suppression en 2021 de l'exonération de taxe foncière bâtie pendant 2 ans des nouvelles constructions qui a permis d'enregistrer par anticipation dès 2023 le produit fiscal relatif aux nouvelles constructions.

- Baisse des taux en 2020 (-6,1%), 2021 (-0,1%), 2022 (-0,5%), 2024 (-0,9%), 2025 (-0,3%)
Pour la ville, c'est plus de 1,4 million d'euros de pouvoir d'achat restitué aux villiérais sur la période.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bases effectives	39 128 085	40 232 617	42 761 637	47 697 706	50 057 610	51 905 279
Taux constant	22,90%	35,25%	35,25%	35,25%	35,25%	35,25%
Produit avec taux constant	8 960 331	14 181 997	15 073 477	16 706 121	17 645 307	18 296 610
Produit aux taux voté (état fiscal 1288)	8 415 652	14 106 131	14 937 382	16 695 240	17 389 787	17 878 979
Coût pour la ville	544 679	75 866	136 096	10 881	255 520	417 631

Projection 2026 : (à fiscalité constante)

		2025	2026
Base	Taxe d'habitation	1 107 012	1 115 868
	Foncier bâti	51 905 279	52 672 047
	Foncier non bâti	222 789	224 571
Taux	Taxe d'habitation	33,89%	33,89%
	Foncier bâti	34,45%	33,45%
	Foncier non bâti	133,69%	133,69%
Produit	Produit taxe d'habitation	375 166	378 168
	+ Produit foncier bâti	31 935 810	32 241 490
	+ Produit foncier non bâti	297 847	300 229
Produit fiscal		32 608 823	32 919 887

Le produit fiscal s'explique exclusivement par « l'effet base » fixé par l'État :

L'actualisation nominale des bases repose sur une hypothèse d'évolution de l'IPCH en 2026 de +0,8%, contre +1,68% en 2025.

3. La fiscalité indirecte

Pour mémoire, les recettes de la ville sont également alimentées par de la fiscalité indirecte à travers les droits de mutation, la taxe sur l'électricité et la taxe sur les publicités extérieures.

- Les droits de mutation devraient en 2026 avoisiner le produit 2025 constaté, à savoir 1,1 million d'euros. Ce produit est volatil et dépend essentiellement du nombre de transactions immobilières constatées sur la ville.
- La taxe sur l'électricité : Le montant de la part qui revient à la ville dépend de l'évolution de la consommation d'électricité sur le territoire national constaté entre N-3 et N-2, suite à la réforme prévue au titre de la loi de finances 2021.
A ce titre, comme l'année précédente, la ville devrait percevoir environ 460 000€.
- La taxe sur la publicité extérieure est estimée pour 2026 à environ 120 000€. Ce produit repose principalement sur les politiques de communications des enseignes publicitaires.
- Le Fonds de Solidarité de la Région Île de France (FSRIF), dotation de solidarité de péréquation horizontale qui ne concerne pour partie que les communes de plus de 10 000 habitants de la Région.
Pour rappel, son but est de redistribuer les ressources pour une plus grande équité entre les communes dites « pauvres » et « riches ». Sur le plan national, l'enveloppe du FSRIF est fixée à 350 millions d'euros. Pour 2026, la ville doit percevoir près d'1,2 million d'euros.
- L'attribution de compensation versée par la Métropole, dont le montant reste inchangé depuis 2016, pour un montant avoisinant les 5,3 millions d'euros.

4. Les recettes des services

Les recettes des services ne seront pas revalorisées en 2026.

A ce titre, la prévision totale s'élève à plus de 5,1 millions d'euros. Ces recettes comprennent les produits des services à la population tels que la restauration municipale, la culture, les modes de garde, les activités sociales, de loisirs et sportives.

Principaux secteurs	BP 2025	Prévisions 2026
Restauration scolaire	1 658 000€	1 703 000€
Scolaire et périscolaire	730 000€	725 000€
Petite enfance	681 000€	680 000€
Santé	200€	200€
Personnes âgées	97 000€	96 200€
Culturel	375 700€	415 100€
Jeunesse, sports et centre social	166 000€	178 000€

L'évolution de ces prévisions, par rapport à celles du BP 2025, s'expliquent par une hausse de la fréquentation des services à la population, principalement par le nombre de rationnaires accueillis chaque jour dans les restaurants scolaires (2 900 enfants contre 2 800 l'an passé). D'autres secteurs comme la réglementation générale, la communication, la police municipale ou encore la voirie à travers l'occupation du domaine public enregistrent 1,2 million d'euros.

5. Les subventions

Par ailleurs, les services à la population continuent à être accompagnés par les partenaires financiers, dans le cadre leurs activités.

De ce fait, il est prévu d'inscrire au budget comme l'an passé plus de 3,4 millions d'euros au titre de ces subventions et participations qui concernent principalement la Caisse d'Allocations Familiales, la Région, le Département et l'État.

Le tableau suivant présente le montant des subventions prévisionnelles par secteur d'activité :

Principaux Secteurs	BP 2025	Prévisions 2026
Activités périscolaires	1 100 000€	1 100 000€
Activités culturelles	27 000€	27 000€
Activités sociales	40 000€	50 000€
Jeunesse et Sports	540 000€	540 000€
Santé	229 000€	195 000€
Structures petites enfance	1 390 000€	1 500 000€
Actions en faveur des personnes âgées	45 000€	46 000€
FCTVA	60 000€	30 000€

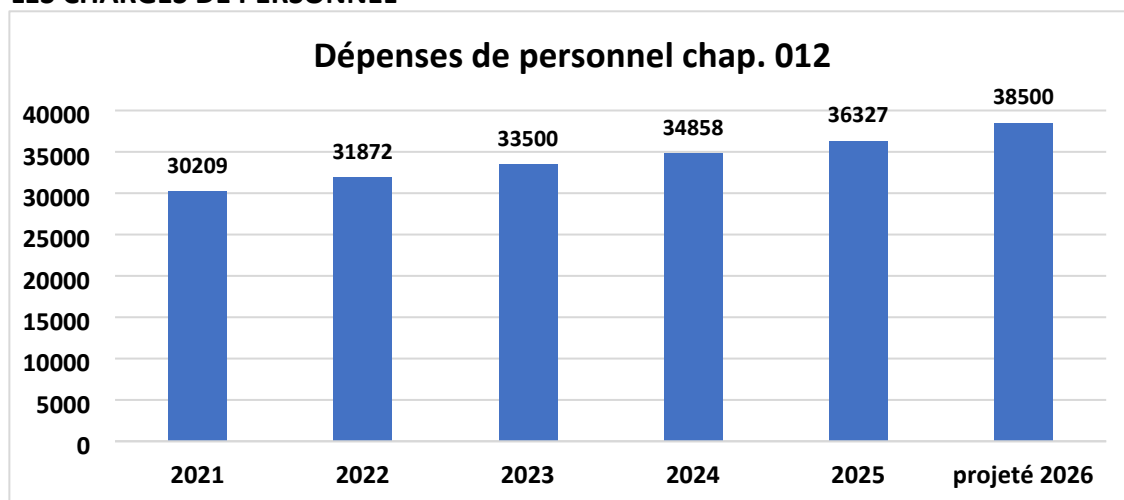
Les subventions évoluent principalement du fait de l'augmentation des fréquentations des enfants et jeunes publics dans les services et structures d'accueil (petite enfance, centres de loisirs, accueils périscolaires, équipements culturels et au sein des équipements jeunesse et sports).

6. Les produits de location

Il est envisagé d'inscrire 857 000€ au budget.

Il s'agit principalement de produits liés à la location du parc immobilier privé dont les loyers de la résidence autonomie.

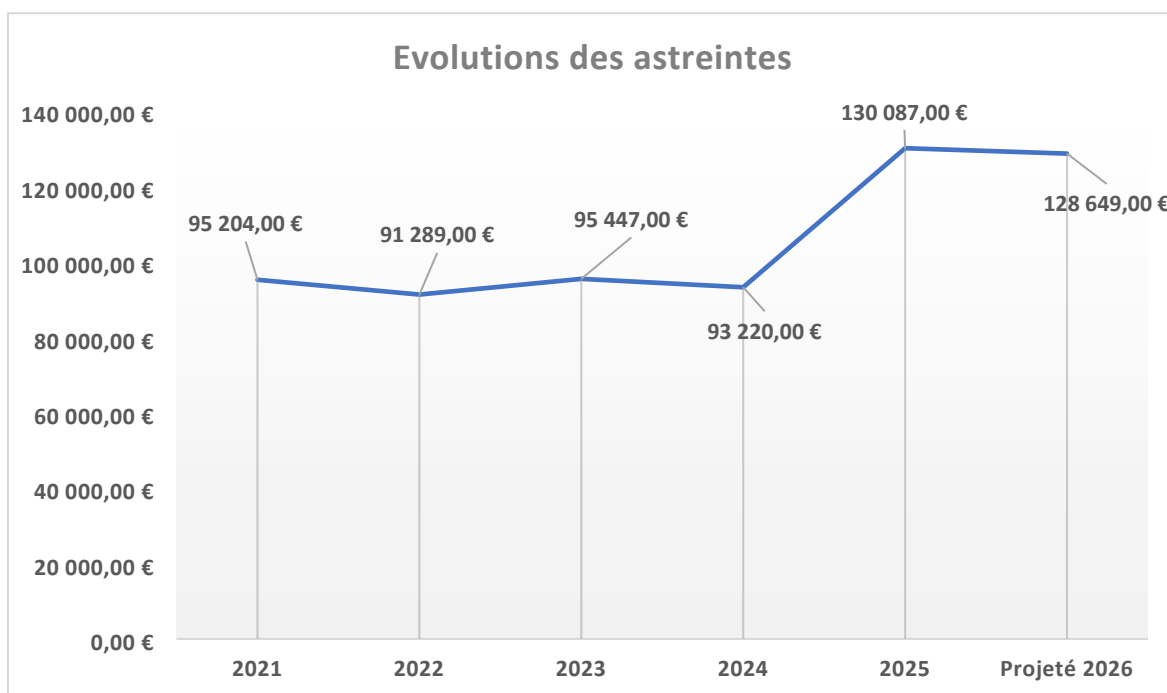
B. LES CHARGES DE PERSONNEL



Le budget des Ressources Humaines en 2025 a permis :

- ✓ L'absorption des impacts budgétaires liés aux modifications réglementaires (augmentations du SMIC, mise en place du bonus attractivité dans le secteur de la petite enfance, augmentation du point de la CNRACL, adaptation des dispositions du Ségur de la Santé au CCAS, mise en place du nouveau régime indemnitaire de la police municipale, ...),
- ✓ Le Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.) du personnel municipal : avancements d'échelons pour 92 575 € et avancements de grade pour 18 535 € ;
- ✓ Les décisions prises par la Municipalité en matière d'amélioration des carrières individuelles (37 avancements de grade en 2021, 98 en 2022, 26 en 2023, 33 en 2024, 34 en 2025 inclus dans le GVT) ;
- ✓ La revalorisation du régime indemnitaire minimum qui est passé de 113 € à 140 € afin de venir en soutien au pouvoir d'achat des salaires les plus bas ;
- ✓ Le versement de secours exceptionnels pour des agents en grande difficulté.

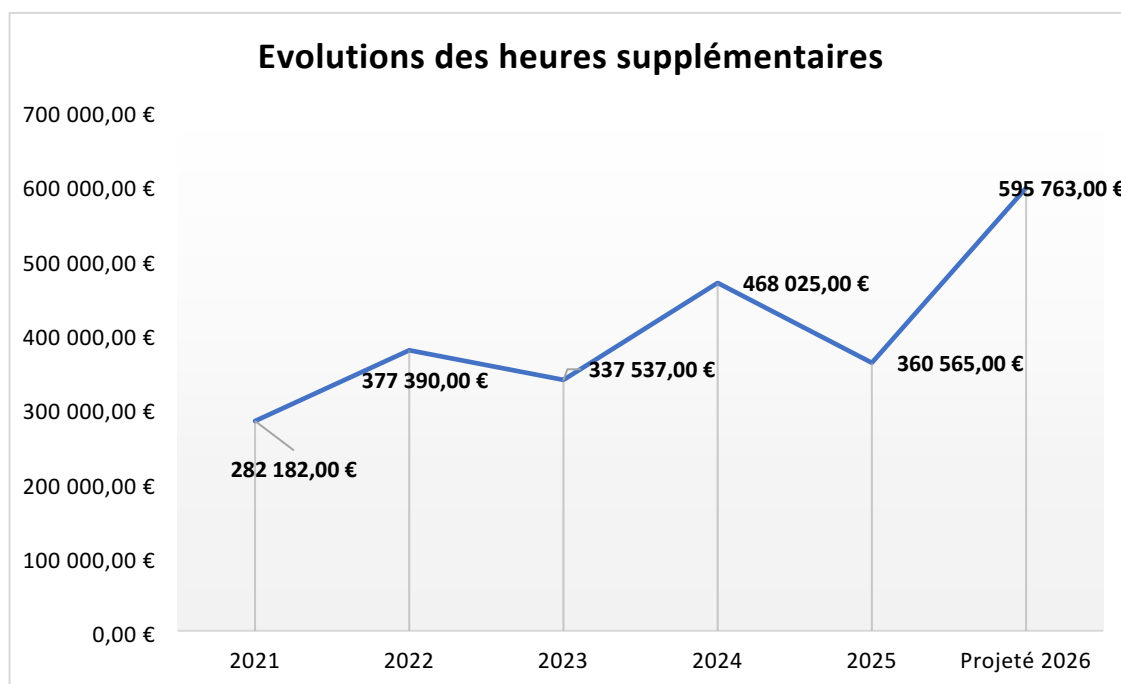
Évolution des astreintes de 2010 à 2026 (charges non comprises)



- ✓ L'augmentation constatée en 2023 et 2024 correspond à l'organisation de nouvelles manifestations en 2023 et à une étendue des missions des agents de police municipale qui assurent depuis 2024 notamment des missions de sécurité auparavant confiées à une entreprise privée.

- ✓ Les missions dévolues aux effectifs de la police municipale ne cessent de croître et ceux-ci se sont vus renforcés par une brigade de nuit depuis le 1^{er} novembre 2025, dont les effectifs doubleront en 2026.

Évolution des heures supplémentaires de 2020 à 2026 (charges non comprises)



La variation des heures supplémentaires s'explique par :

- ✓ En 2021 et en 2022 : l'organisation et la tenue de centres de vaccination sur la ville ; le développement d'actions envers les usagers les plus précaires durant la crise sanitaire.
- ✓ L'évolution en 2023 correspond aux manifestations et à une étendue des missions des agents de police municipale dont les effectifs ont été renforcés. De plus, des missions auparavant confiées à une société de gardiennage leurs sont dorénavant dévolues, réduisant le coût de cette prestation de service.
- ✓ Les augmentations en 2024 correspondent à l'étendue des missions des agents de la police municipale, à l'organisation d'un tour d'élection européenne et aux législatives non programmées initialement ainsi qu'aux manifestations liées au millénaire de la ville.
- ✓ Les heures supplémentaires réalisées en 2025 sont maintenues au même niveau que 2023 en l'absence d'élections et grâce une optimisation de l'organisation de certains services permettant de les limiter.
- ✓ Cette enveloppe sera en augmentation en 2026 compte tenu de la création d'une brigade de nuit au 1^{er} novembre 2025, du doublement de ses effectifs en 2026 et de l'organisation des élections municipales en mars.

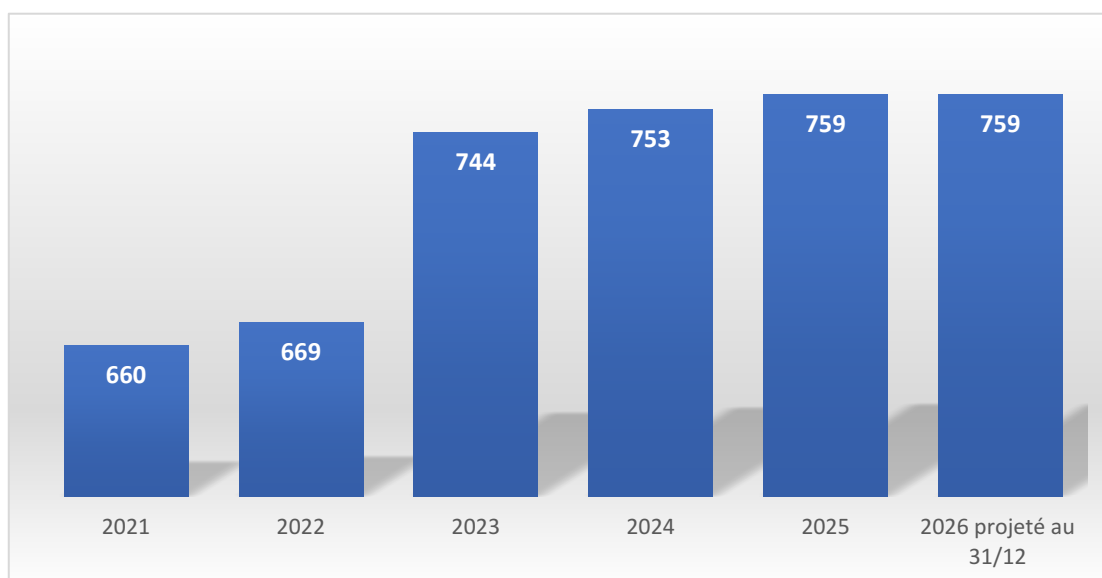
Dépenses du personnel

	BP 2025	BP 2026
Traitement	19 917 605€	21 200 147€
SFT	278 073€	269 210€
Bonifications indiciaires	178 676€	183 357€
RI+ CIA	3 465 836€	3 565 286€
Prime fin d'année	376 396€	364 831€
Astreintes	130 087€	128 649€
Heures supplémentaires	360 565€	595 763€
Charges sociales	10 364 956€	10 911 964€
CNFPT -CIG	308 472€	316 111€
Autres : validation de services, assurance personnel, etc..	947 062€	964 682€
Total	36 327 728€	38 500 000€
Médecine du travail (budget 012 prévention)	133 761€	130 000€

Les avantages en nature

- ✓ 11 agents bénéficient d'un logement au titre des Nécessités Absolues de Service
- ✓ 2 agents bénéficient d'un logement au titre d'une convention précaire

L'évolution des effectifs au 31 décembre



On constate que les effectifs des emplois permanent évoluent peu ces dernières années. L'augmentation constatée entre 2022 et 2023 correspond au travail réalisé afin de pérenniser certains emplois précaires. Ce travail perdure depuis et contribue à l'attractivité de la collectivité.

. Caractéristiques des agents permanents au 31 décembre 2024

— Caractéristiques des agents permanents

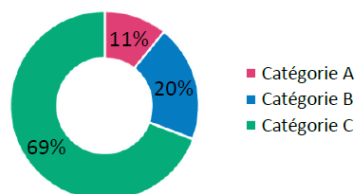
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Ensemble
Administrative	30%	21%	28%
Technique	42%	38%	41%
Culturelle	4%	15%	7%
Sportive	2%	2%	2%
Sociale	5%	12%	7%
Médico-sociale	4%	3%	4%
Police municipale	2%		1%
Animation	11%	9%	10%

➔ Taux de féminisation par statut (emplois permanents)

Fonctionnaire	66,4%
Contractuel	62,5%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Taux de féminisation par catégorie

Catégorie A	76,6%
Catégorie B	68,8%
Catégorie C	62,7%

➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	30%
Adjointes administratifs	16%
Agents de maîtrise	8%
Adjointes territoriaux d'animation	8%
Attachés	6%

En 2025, 11 agents ont été mis en stage sur des postes vacants.

. Pyramide des âges au 31 décembre 2024

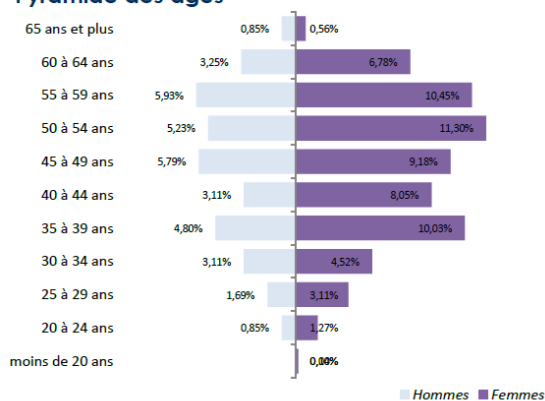
— Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 47 ans

Âge moyen des agents permanents

Fonctionnaires	49,1
Contractuels sur emploi permanent	40,9
Emplois permanents	47,0

➔ Pyramide des âges



Les données seront actualisées lors de l'élaboration du rapport social unique 2025 (RSU) qui sera présenté aux membres du comité social territorial en fin d'année 2026.

. État des lieux de la parité

Tous les éléments chiffrés sont compris dans le rapport égalité femme-homme présenté au même conseil municipal que le ROB 2026.

Par ailleurs, la ville s'assure que pour les recrutements les conditions suivantes soient respectées :

- ✓ Aucune référence à un genre spécifique figure dans les déclarations, fiches de poste et intitulés de poste,
- ✓ Ajout obligatoire de la spécificité femme / homme,
- ✓ Neutralité des avis de recrutement,
- ✓ Objectivité du profil de poste et des compétences nécessaires pour occuper le poste,
- ✓ Respect des entretiens ouverts tant aux femmes qu'aux hommes (à minima dans la même proportion que celle des CV reçus lorsque cela est possible),
- ✓ Élaboration systématique de fiches d'évaluation individuelles des candidats pour s'assurer que les critères de sélection ne s'attachent qu'aux compétences et aux qualités des candidats,
- ✓ Élaboration d'un compte-rendu du recrutement qui explique le choix du candidat retenu,
- ✓ Respect de l'équité dans l'attribution du régime indemnitaire en lien avec les fonctions exercées,
- ✓ Élaboration du rapport annuel femme-homme chaque année depuis 2021.

a. Le temps de travail

La durée hebdomadaire du temps de travail de la collectivité est depuis le 1^{er} janvier 2022 à 37 heures 30. Les droits à congés annuels sont de 25 jours auxquels s'ajoutent 15 jours de RTT (moins une journée au titre de la journée de solidarité).

La ville a pris une délibération le 24 novembre 2021 afin de se mettre en conformité avec les dispositions comprises dans la loi du 6 août 2019.

De même, les règlements intérieurs des services dont le temps de travail est annualisé ont été approuvés au comité technique du 15 décembre 2021.

Enfin, certaines directions et services se sont interrogées sur leur organisation et ont présenté des organisations adaptées lors des cinq comités sociaux territoriaux qui ont eu lieu en 2025.

b. La mobilité douce encouragée

La ville est soucieuse de contribuer aux bonnes pratiques en matière de transition écologique et mène depuis plusieurs années une politique afin d'encourager les agents à utiliser des modes de déplacements doux :

- ✓ Mise en œuvre du forfait mobilité durable dès 2021 avec augmentation du montant du forfait en 2024 et extension des modes éligibles en 2025 ;
- ✓ Augmentation de la prise en charge du pass navigo à hauteur de 75%, qui est cumulable avec le forfait mobilité durable depuis 2024,
- ✓ Acquisition de véhicules électriques dans la flotte automobile pouvant être utilisés dans le cadre des déplacements professionnels,
- ✓ Prêt de vélos électriques

- ✓ Création d'un parcours cyclable avec une signalétique adaptée sur le territoire de la ville ;
- ✓ Un service environnement qui vient en conseil aux usagers et aux agents ;
- ✓ Télétravail possible une journée par semaine.

c. Les orientations pour 2025

Pour l'année 2026, 5,98% d'augmentation de la masse salariale, à partir du réalisé 2025, sont prévus. Ainsi, la collectivité pourra faire face à l'évolution du Glissement Vieillesse Technicité (G.V.T.), de même qu'aux différentes mesures gouvernementales annoncées tout en restant attentive à sa politique de ressources humaines notamment en matière de recrutement. Chaque départ définitif de la collectivité fera l'objet d'une analyse fine afin de déterminer les actions à mener (remplacement poste pour poste, transformation pour s'adapter à l'évolution des missions ou suppression).

L'effectif ne devrait pas subir de variation en nombre et en Équivalent Temps Plein (ETP). A l'instar de ces quatre dernières années, l'objectif est de pérenniser les emplois actuels en organisant la « stagiairisation » d'agents déjà présents dans l'effectif et de remplacer les départs en retraite, par des recrutements sur des postes stratégiques et qualifiés.

De même, afin de continuer d'accroître son attractivité, la ville de Villiers-sur-Marne développe des actions susceptibles de fidéliser les agents en place et attirer de nouvelles compétences (contractualisation des agents vacataires sur postes vacants, proposition de CDD de 3 ans aux agents contractuels de catégorie A, B et C de nationalité étrangère, parcours d'intégration, développement marque employeur, accompagnement des agents à moins de 5 ans de la retraite ...).

Afin de maintenir l'évolution de la masse salariale conformément aux orientations, il s'agira :

- ✓ d'adapter régulièrement l'organisation pour une meilleure efficience ;
- ✓ d'anticiper chaque départ en retraite (16 agents devraient partir en retraite en 2026) ; La priorité sera donnée aux mobilités internes et aux agents en situation de reclassement, notamment médicaux ;
- ✓ de continuer les mesures de lutte contre l'absentéisme et d'accompagnement des agents en usure professionnelle (procédure de reclassement), notamment par la mise en place de formations adaptées et de périodes d'immersion « à l'essai ».

Par ailleurs, les remplacements des agents en « arrêt maladie » seront limités et examinés au cas par cas selon les critères de continuité absolue de service. A ce titre, les agents en cours de reclassement pourront être momentanément affectés en remplacement sur les postes administratifs et accompagnés par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) dans le cadre d'un plan de formation individuel.

En contrepartie de ces efforts :

- ✓ La politique de progression des carrières individuelles sera conservée (37 avancements de grade en 2021, 98 en 2022, 26 en 2023, 33 en 2024, 34 en 2025 inclus dans le GVT et 24 promotions internes entre 2020 et 2023 et 1 en 2025) ;
- ✓ Un plan de formation, en partenariat avec le C.N.F.P.T continuera d'être déployé avec une priorité donnée aux formations obligatoires ainsi que celles destinées à favoriser les reconversions professionnelles et le développement des compétences transversales notamment en matière de bureautiques, marchés publics, finances locales, ressources humaines, intelligence artificielle.

Un plan de formation interne destiné à la professionnalisation et au développement des compétences des ATSEM est organisé depuis 2023.

Un plan triennal de formation sera élaboré. Enfin, une journée de formation sur la communication bienveillante a été organisée à l'attention des managers en février 2025 et une formation sur l'égalité femme-homme en octobre 2025.

- ✓ La continuité du plan d'action égalité femmes / hommes avec la révision du plan d'actions en 2026 et le déploiement d'actions de formations ;
- ✓ Le développement des actions en faveur des agents en situation de handicap avec toujours une journée consacrée aux agents de la ville ;
- ✓ L'absorption des impacts budgétaires liés aux modifications réglementaires (augmentation du SMIC, augmentation de 3 points CNRACL, revalorisation de la participation de la protection sociale complémentaire, ...)

C. LES DEPENSES COURANTES

Les dépenses par politique publique :

La sécurité et la prévention :

Priorité n°1 des français, la sécurité est aussi celle de la municipalité.

Le manque et de moyens de la police nationale et l'absence de réponse pénale placent les maires en première ligne contre les incivilités et l'insécurité.

La ville a de tout temps doté sa police municipale de moyens suffisants pour assurer ses missions. Par exemple, elle a été la première du département à être équipée d'armes létales dès 2003.

En 2025, une nouvelle étape significative a été franchie avec la création d'une brigade de nuit de 4 effectifs au 1^{er} décembre, avant de passer à 8 au 1^{er} janvier 2026 et 9 au 1^{er} mars 2026.

Le total des effectifs passera ainsi de 13 à 21, permettant une amplitude horaire de présence du lundi au dimanche de 7h à 3h du matin.

Par ailleurs, le système de vidéo-surveillance a été renforcé, portant de 71 à 82 le nombre de caméras.

De plus, un local spécifique a été mis à disposition des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) afin de bien accueillir ces effectifs supplémentaires et que chaque agent puisse avoir des conditions de travail optimales.

La ville a également investi dans des kits sécurité pour les commerçants (23 à ce jour) et adhéré au dispositif "voisins vigilants" où plus de 200 Villiérais sont d'ores et déjà affiliés.

Ces efforts ont d'ores et déjà porté leurs fruits avec des améliorations tangibles dans le secteur de la gare mais aussi près d'une vingtaine d'interpellations en flagrant délit en 2025 pour des faits tels que cambriolages, violences intrafamiliales violences volontaires, agression sexuelle, alcoolémie au volant, détention de produits stupéfiants, port d'arme prohibé...

Ces résultats montrent s'il en était encore besoin l'utilité de notre PM et des moyens qui lui sont alloués.

Enfin, la ville renforcera le plan de sécurisation des abords des écoles à travers la mise en place de voies piétonnes aux heures de rentrées et de sorties scolaires. Les écoles Dudragne, Ferry, Perrault, Veil, Camus et Herriot en ont bénéficié en 2025.

a) Le secteur Enfance/Jeunesse :

1) L'Enseignement :

Une nouvelle fois, les budgets consacrés à ce secteur évolueront selon l'augmentation constatée des effectifs scolaires. En effet, Villiers reste la seule ville du Département à accueillir plus de 100 enfants supplémentaires à chaque rentrée scolaire, preuve du dynamisme et de la vitalité de la commune.

Pour mémoire, ce sont 2 ouvertures de classes ayant eu lieu en septembre dernier. Une à l'école élémentaire Léon Dauer et une à l'école maternelle Jean Jaurès.

De plus, la ville a pris en charge l'abonnement à l'Espace Numérique de Travail (ENT), principale plateforme de communication entre les enseignements et les parents, pour un montant de 1 000€ par an.

Pour 2026, le budget dédié à ce secteur dépassera les 2,4 millions d'euros.

Comme l'an passé, l'enveloppe consacrée au budget des écoles sera maintenue à près de 330 000€ en faveur des écoles. Cette enveloppe alimentera principalement leur budget de fonctionnement ainsi que les transports scolaires qui leur sont alloués.

De plus, il est prévu en accord avec l'Éducation Nationale, l'ouverture d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) en faveur des enfants qui souffrent de troubles du spectre autistique, pour septembre 2026.

Le budget de la restauration municipale évoluera d'environ 50 000€ de plus par rapport à 2025 en avoisinant les 1,65 million d'euros, du fait de l'augmentation des effectifs des rationnaires, environ 100 enfants de plus constatés dès septembre 2025 pour une fabrication de repas journalière qui frôle les 2 900 actuellement.

Il faut également préciser que ce budget prend en compte la mise en place de la rentrée de septembre, de goûters gratuits destinés aux enfants des classes élémentaires, pour une enveloppe de 127 000€.

De plus, la ville poursuit la diversification des denrées en renforçant l'introduction des produits bio et durables dans la fabrication des repas. A ce jour, ce sont 30% des repas qui intègrent ces aliments.

Par ailleurs, le secteur de la restauration a travaillé sur l'adaptation des portions en fonction de l'âge des enfants, en leur proposant chaque midi des portions « petite ou grande faim ».

Enfin, les équipes de la restauration municipale travaillent actuellement à la mise en place d'un protocole de prise en charge des enfants qui ne consomment pas de viande lors de plats uniques comme le hachis parmentier ou encore les lasagnes, ceci afin de permettre une meilleure adaptation des repas.

Pour conclure sur l'enseignement, la ville continuera à maintenir sa volonté de faire partir les enfants scolarisés en classe de découverte. Il sera donc prévu un budget de 250 000€ qui permettra de faire partir tous les élèves de CM2 et double niveau en 2026. 16 classes sont aujourd'hui recensées, soit plus de 380 élèves.

2) Le Périscolaire :

Le secteur périscolaire verra son budget augmenter par rapport à celui de 2025 de 100 000€, ce qui permettra de proposer aux 600 enfants accueillis régulièrement dans les centres de loisirs d'activités de qualité, tout en veillant à sécuriser l'encadrement avec un personnel d'animation formé à travers les formations qualifiantes organisées et prises en charge par la ville (BAFA et BAFD). L'enveloppe consacrée au secteur périscolaire 2,2 millions d'euros contre 2,1 millions en 2025.

Par ailleurs, l'offre en matière de mini-séjours sera également augmentée afin de faire bénéficier à environ 190 enfants de séjours de qualité durant la période estivale au lieu de 150 enfants en 2025. A ce titre, une enveloppe d'environ 115 000€ sera consacrée à ces séjours.

b) La Cohésion Sociale :

La Municipalité poursuit, depuis 20 ans, le renforcement de sa politique de cohésion sociale déployée au sein de l'Escale. En tant que service public de proximité, l'Escale contribue activement à l'amélioration du cadre de vie et du quotidien des habitants de la ville.

À ce titre, elle propose une offre de services diversifiée, comprenant l'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives et numériques, ainsi que des actions éducatives, des activités de loisirs et des initiatives de médiation favorisant le lien social.

1) Le centre socioculturel :

Cette année encore, le centre social proposera une offre de service riche et variée à près de 600 usagers qui fréquentent les différents secteurs le composant.

Le secteur « Famille – Parentalité », propose à plus de 200 personnes, des sorties culturelles, des activités sportives comme de la gymnastique douce et du fitness. Les temps d'échange feront également partie de la programmation avec la poursuite des ateliers comme « les cafés des parents » ou encore les « conférences débats ». Un poste de coordinatrice de la parentalité a été créé afin d'étendre cette activité sur l'ensemble de la ville.

La vie locale et seniors recense actuellement 110 adhérents qui bénéficient de sorties culturelles, soirées d'été, café seniors, jardins partagés, ciné plein air et d'ateliers manuels et de bien-être.

Ce secteur est en plein essor, à travers un doublement des usagers en 2025. Les activités proposées sont plébiscitées et rayonnent sur l'ensemble du territoire communal.

Le secteur « linguistique et intégration », regroupe 186 apprenants. Il maintiendra tout au long de l'année ses ateliers sociolinguistiques et d'accompagnement des étrangers, qui permettent chaque année à une quarantaine d'entre eux d'obtenir leur diplôme en langue française de niveau B1. Des sorties culturelles et découverte du patrimoine seront également organisées en 2026.

Enfin, le secteur ALSH poursuivra ses activités destinées aux plus jeunes avec l'accueil de plus de 200 enfants. On y retrouvera des activités d'accompagnement à la scolarité, des activités culturelles, sportives et de loisirs ainsi que des séjours éducatifs principalement organisés sur la période estivale.

L'enveloppe budgétaire pour 2026 a été revue à la hausse pour un montant de 105 000 euros.

2) Le secteur administratif :

Le secteur administratif de l'Escale poursuivra le développement de ses dispositifs comme « France Services » afin de permettre un accompagnement des usagers dans la réalisation de démarches administratives du quotidien. Pour rappel, ce dispositif n'est financé qu'en partie par l'État, à hauteur de 50 000€. Ce montant ne couvre qu'une partie des dépenses générées par ce service.

En effet, les usagers y trouvent toute l'aide dont ils ont besoin en matière de retraite, droit au logement, de fiscalité, de santé ou encore d'aide juridique.

Le nombre de personnes en cinq ans est passé de 888 en 2021 à 5 389 en 2025.

L'accompagnement à la prise en main des outils numériques sera reconduit à travers des ateliers thématiques organisés régulièrement par nos conseillers numériques.

De plus, 2026 verra la concrétisation du projet « lieux accueillants, lieux innovants » avec la poursuite des travaux d'amélioration des espaces et des accueils.

Enfin, la traditionnelle journée « portes ouvertes » sera reconduite et intitulée « l'Escale fête ses 20 ans ».

Une enveloppe de 15 000 euros sera allouée pour ce secteur.

3) La médiation :

Le secteur médiation poursuivra ses missions de tranquillité publique et développera davantage d'actions en matière de prévention de la délinquance en 2026.

Pour mémoire, de nombreux acteurs œuvrent chaque jour dans ce domaine. Avec l'appui de la police municipale, ils garantissent une tranquillité de vie à la population. Les actions organisées par l'équipe de médiateurs garantissent outre une présence physique dans les quartiers, d'apporter une réponse, un accompagnement des jeunes afin d'éviter des dérives, de désamorcer des situations conflictuelles et de permettre de rétablir une relation de confiance avec le public jeune.

Comme évoqué au cours du dernier CLSPD, les médiateurs assurent des missions qui s'inscrivent dans le cadre de la prévention de la tranquillité publique, de la prévention de la récidive en assurant une présence active sur le terrain en privilégiant la mobilité et "la démarche "d'aller vers". Ils assurent à travers leurs veilles sociales une présence active et dissuasive.

A ce titre, l'équipe de médiateurs coopère avec tous les services de la ville et l'ensemble des acteurs associatifs et institutionnels afin de permettre d'une part, de garantir une cohérence dans les actions à mener en faveur de leur public. D'autre part, d'orienter les jeunes vers les partenaires identifiés.

Pour mémoire, ce secteur poursuivra le travail de transversalité entre les différentes formes de médiations existantes comme la médiation de jour et de nuit, la médiation familiale, la médiation par le sport, la médiation des publics les plus fragilisés (féminin), l'accompagnement vers des parcours de vies (formation, emploi, santé...), les actions de sensibilisation en milieu scolaire (harcèlement scolaire, produits stupéfiants, protoxyde d'azote...).

Une enveloppe de 45 000 euros sera allouée à ce secteur.

c) La Jeunesse et les Sports :

1) La Jeunesse :

Le secteur jeunesse de la ville tend à se développer avec davantage de jeunes qui fréquentent les structures Roland Dubroca et la salle jeunesse de l'Escale. Ce sont en moyenne 120 jeunes qui fréquentent régulièrement ces équipements tout au long de l'année à travers les activités proposées comme la scolarité animée ou encore les activités culturelles et de loisirs.

Des dispositifs comme le conseil municipal des jeunes, la bourse au permis, le forum des métiers, le village d'été seront reconduits en 2026. Le CMJ est également étendu jusqu'à 25 ans.

Les mini-séjours devront également s'enrichir à travers une nouvelle destination à l'étranger. L'équipe du service jeunesse travaille en partenariat avec les jeunes sur ce sujet. Ce sont au total 100 jeunes qui bénéficieront de ces séjours contre 80 en 2025.

De nouveaux dispositifs verront le jour comme le « BAFA citoyen » ou encore des « Olympiades jeunesse » en lien avec les collèges et les classes de CM2.

De plus, le studio d'enregistrement organise l'activité « Electric Studio » qui permet de faire découvrir la musique à travers l'utilisation d'instruments de musique comme le piano et la guitare, aux jeunes souhaitant s'essayer à une activité culturelle sans forcément passer immédiatement par le conservatoire de musique. Ces initiations sont encadrées par des professeurs du conservatoire à raison d'un créneau d'une heure par semaine. Ce sont 12 jeunes qui bénéficient actuellement de ce dispositif.

A ce titre, ce secteur verra son budget augmenter pour 2026 avec une enveloppe de 98 000 euros.

2) Les Sports :

La ville de Villiers-sur-Marne a été honorée par l'attribution du label « Ville Active et Sportive » cette année. Ce résultat est principalement dû à la politique municipale menée dans ce secteur. En effet, ce sont près de 7 000 licenciés qui illustrent parfaitement l'attractivité de ces disciplines à travers les rencontres sportives organisées tout au long de l'année. L'implication des associations sportives à développer leur activité démontre la qualité des équipements sportifs dans lesquels évoluent les pratiquants.

En plus des licenciés, il faut également noter l'utilisation par les usagers de tous les équipements sportifs mis à disposition en « pratique libre » tels que le city stade Hugo Descat, le parcours santé à Octave Lapize et le plateau sportif des Nangues.

C'est pourquoi, la ville poursuivra son effort sur l'entretien et la rénovation de ses équipements sportifs au cours de l'année 2026.

Comme l'an dernier, un budget de 300 000 euros en faveur des associations sportives sera prévu au budget 2026. Pour mémoire, ces aides financières sont complétées par des prêts de salles, de matériels et mises à disposition de personnels, valorisées à plus de 2 millions d'euros, ainsi qu'un accompagnement pour la recherche de sponsors.

De plus, Le service des sports disposera également d'un budget de fonctionnement de 60 000 euros afin de réaliser les activités développées tout au long de l'année, comme les stages sportifs et autres activités estivales dans le cadre du dispositif des 3V, les randonnées estivales. La remise des trophées des sportifs sera également reconduite en 2026.

Enfin, la rénovation du club house du tennis et de ses cours se poursuivra. Il est également prévu la réfection intégrale de la toiture des vestiaires à destination des usagers pour un montant de plus de 600 000 euros.

d) La Famille - santé :

La politique **petite enfance** constitue un axe structurant de l'action municipale, au service des familles et du développement harmonieux du jeune enfant. Elle vise à garantir un accueil de qualité, accessible et équitable pour les enfants de 0 à 3 ans, tout en accompagnant les parents dans la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle.

Pour cela, ce sont près de 660 places en accueil collectif et familial qui sont proposées sur la commune. Cette capacité d'accueil permet d'assurer une couverture diversifiée et adaptée aux besoins des familles villiéraises, dont 368 places en accueil collectif et 292 en accueil familial. Le village de la petite enfance permet d'accueillir près de 216 enfants au sein de 2 multi-accueil, un service d'accueil familial, un jardin d'enfants et une halte-garderie. Par ailleurs, le relais petite enfance, accueille 63 assistantes maternelles libérales, confirmant ainsi son rôle central dans le soutien et la mise en réseau de ces professionnelles de l'accueil individuel. A cela s'ajoutent les crèches privées, micro-crèches, multi-accueil associatif et la crèche départementale, permettant d'accueillir près de 238 enfants.

En 2025 et 2026, deux nouvelles micro-crèches ont ouvert. Ce sont donc plus de 96 enfants qui sont accueillis au sein de ces structures.

Depuis l'ouverture du Lieu accueil enfants parents (LAEP) en 2024, plus de 76 séances ont été organisées en accueillant 99 familles avec 111 enfants. Cela témoigne de l'intérêt réel pour ce dispositif de proximité.

Depuis janvier 2025, le dispositif « service public de la petite enfance (SPPE) », mis en place par l'État, réaffirme le rôle central des Communes dans le domaine de la petite enfance. Le bloc communal est ainsi désigné chef de file de la politique publique de la petite enfance sur son territoire.

La direction de la petite enfance se voit confier cette mission qui se déploie autour des objectifs suivants : le Recensement de l'offre et des besoins du territoire ; la projection des besoins et le développement des accueils ; l'accompagnement des parents et enfin la garantie d'un accueil de qualité.

L'année 2026 sera marquée par le renouvellement de la Convention Territoriale de Gestion (CTG).

A ce titre, une enveloppe de 53 000 euros sera inscrite au budget.

Par ailleurs, à la suite du diagnostic territorial de santé, la Ville a déployé une stratégie ambitieuse afin de rendre le territoire attractif pour l'ensemble des professionnels de ce secteur. Plusieurs actions concrètes ont été menées pour faciliter leur implantation et renforcer l'offre de soins de proximité.

Le centre de santé de Villiers ouvert en 2023 constitue un équipement majeur pour améliorer l'accès aux soins pour la commune. Une dizaine de médecins exercent actuellement au sein du centre, avec une projection à une trentaine de médecins prochainement.

La ville a également créé une « pépinière médicale » au sein du centre de soins municipal : un dispositif clé dans son rôle de facilitateur d'installation. Il s'agit de bureaux mis à disposition de professionnels de santé afin de leur permettre de démarrer leur activité, de se constituer une patientèle et de préparer leur installation définitive sur la ville.

Grâce à ce dispositif, une rhumatologue exerce aujourd'hui dans la pépinière tout en préparant son installation pérenne. La pépinière jouera un rôle croissant pour des professions en tension, notamment les orthophonistes ou les sages-femmes.

De plus, le CLS a permis la création de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Val d'Avenir qui couvre les communes de Villiers-sur-Marne, Le Plessis-Tréville et La Queue-en-Brie, représentant un territoire de 63 000 habitants. Lors de la signature officielle, le 27 juin 2025, les trois maires étaient présents afin de saluer et soutenir cette dynamique de santé de proximité. Portée par trois co-présidents et rassemblant près de 50 professionnels de santé et partenaires locaux, la CPTS a pour ambition d'améliorer l'accès aux soins, de renforcer la coordination des parcours patients et de développer des actions de prévention concrètes et adaptées aux besoins du territoire. Récemment constituée, elle bénéficie de financements de l'ARS et de la CPAM en contrepartie d'objectifs structurés et d'un plan d'actions. Un bureau a été élu, et la Ville de Villiers y est représentée au conseil d'administration, lui permettant de contribuer activement à la définition des priorités locales en matière d'accès aux soins, de coordination et de prévention.

Le Contrat local de santé (CLS) a été signé pour la période 2022-2025, avec un avenant d'un an prolongeant son application jusqu'en 2026.

Le CLS s'articule autour de deux axes majeurs : Agir pour un environnement favorable à la santé, faciliter l'accès à la prévention, aux dépistages et à la vaccination.

Dans le cadre du futur Conseil local de santé mentale (CLSM), la ville a diligencé un diagnostic territorial. Il permettra de définir des priorités par tranches d'âge : petite enfance, enfance, adolescence, âge adulte, personnes âgées.

L'année 2026 sera consacrée à la réécriture du CLS, en tenant compte des évolutions du territoire ; à la mise en place du Conseil local de santé mentale (CLSM).

Le **Centre municipal de soins (CMS) Madeleine Brès** garantit à tous les habitants un accès facilité à des consultations de pédiatrie, de gynécologie, de suivi de grossesse, de soins infirmiers, ainsi qu'à de nombreuses actions de prévention menées tout au long de l'année. Ce sont près de 7 000 personnes qui ont été accueillies, physiquement ou par téléphone, par l'équipe paramédicale.

L'équipe intervient également dans les établissements scolaires, de la maternelle au collège, et répond aux sollicitations de nombreux partenaires. Au total, 470 élèves ont été sensibilisés à diverses thématiques de santé (hygiène bucco-dentaire, sommeil, écrans, activité physique...), tandis que 500 collégiens ont bénéficié d'actions liées à la vie affective et sexuelle.

En parallèle de ces missions, le CMS mène chaque année de multiples actions de prévention, telles que : des stands d'information et de dépistage sur le marché, des ateliers thématiques, des campagnes de vaccination, des interventions autour de la nutrition, de l'activité physique ou du repérage des fragilités. En 2025, 11 actions de prévention ont permis de sensibiliser 950 personnes.

Une enveloppe de 23 000 euros sera prévue au budget.

Enfin, concernant la politique senior, la Résidence Autonomie et le service du Fil du Temps proposent de nouvelles activités grâce notamment au « forfait autonomie ».

L'organisation d'un second séjour accessible, pour les résidents de la résidence autonomie sera proposée en 2026. L'accompagnement des seniors ainsi que le repérage des personnes isolées sont renforcés par la création d'un poste d'agent chargé de convivialité et de lutte contre l'isolement rattaché au Fil du Temps.

Par ailleurs, en réponse à l'évaluation externe, qui s'est déroulée en 2025, des outils d'amélioration de la qualité vont être mis en place ainsi qu'un logiciel de suivi des résidents facilitant la traçabilité.

La politique de **l'inclusion des personnes en situation de handicap** continue à être développer à travers différentes actions comme l'inauguration de la maison d'accueil « les oliviers » ; la participation à la journée de l'autisme ; la coordination handicap ; le copilotage du forum intercommunal du handicap ; le pilotage du « duoday » et la participation au téléthon.

Par ailleurs, la ville souhaite développer sa politique de soutien des aidants par la mise en place des permanences de l'UNAFAM (Union nationale des familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques) et de l'UDAF (Union départementale des associations familiales). Des groupes de paroles seront organisés et animés par une psychologue ; une journée des aidants verra également le jour ainsi qu'une action de soutien aux aidants avec l'association « le lien psy ».

Suite à des demandes croissantes, il a été décidé de créer un poste de chargé de projets handicap / aidants et de consacrer un budget propre à cette politique (13 000 €).

Au total, il est prévu de consacrer une enveloppe de 358 000 euros.

e) **La Culture** :

La politique culturelle participe à l'attractivité de la ville, au lien social, à l'éducation artistique et culturelle ainsi qu'à l'accès à la culture pour tous les villiérais.

Ainsi, la ville dispose de lieux culturels aux fonctions diversifiés et stratégiques :

La micro-folie incarne l'innovation et la médiation numérique avec des expositions interactives, un musée numérique et des actions favorisant la découverte du patrimoine et des pratiques artistiques contemporaines.

La villa Michot qui a ouvert ses portes au printemps 2025, se définit comme un lieu de diffusion et de médiation culturelle singulier, où s'entrelacent nature et culture. Cette première programmation a été déterminante. Les cinq mois d'ouverture ont su créer des attentes auprès des villiérais.

La médiathèque propose des animations pendant les vacances scolaires et le dimanche matin. L'année 2025 a été marquée par quelques innovations : la première édition du concours de poésie a réuni de nombreux participants ; les cafés littéraires ; invitation d'une autrice dans le cadre de la semaine égalité femmes hommes.

Le conservatoire à rayonnement communal Claude Debussy a accueilli 859 élèves en 2025. Le renouvellement du classement auprès du Ministère de la Culture a permis ainsi de développer des projets au sein des écoles et collèges (« Notre école, faisons-la ensemble », classe CHAM, classe orchestre à l'école). En septembre 2025, l'ouverture d'une classe orchestre à vents au collège les Prunais a permis à 27 élèves d'y participer. Pour l'année 2026, un projet d'ouverture d'une classe à horaire aménagé est envisagé. Par ailleurs, le projet de conservatoire à rayonnement départemental est également piloté par l'équipe du conservatoire.

Le cinéma diversifie ses propositions culturelles grâce à de nouvelles programmations engageantes et interactives : soirées à thème, ciné-débat.

La salle Georges Brassens propose une saison culturelle qui s'étoffe et se densifie.

Par ailleurs, le dispositif Éducation Artistique et Culturelle du conservatoire regroupe de nombreuses actions, régulières et ponctuelles au sein des différents services et structures de la Ville comme au Village de la Petite Enfance, dans les écoles maternelles et élémentaires, au centre socio-culturel et au service jeunesse. Réparties sur les temps scolaires, périscolaires, vacances, ces interventions sont réalisées par des professeurs du conservatoire en direction des jeunes, des publics fragiles et empêchés.

Ainsi, en 2026 la ville va demander **la labellisation « ville 100% Éducation Artistique et Culturelle »**. A travers cette candidature, la ville affirme une ambition claire : garantir à chaque jeune, de la petite enfance jusqu'à l'entrée à l'âge adulte, un parcours d'éducation artistique et culturelle continu.

Une enveloppe de 555 000 euros sera prévue au budget.

f) L'habitat :

Depuis 2013, la ville a décidé de mettre en œuvre une politique publique d'accession sociale à la propriété, matérialisée dans son Plan Local d'Urbanisme. Cette politique volontariste a été renforcée en mai 2021 par l'adoption de la Charte Promoteurs, selon la taille des opérations, l'accession sociale peut représenter jusqu'à 25% des logements construits dans un programme immobilier.

Il s'agit en effet pour la ville de permettre à ses habitants qui ne peuvent accéder à la propriété dans le cadre des programmes vendus au prix du marché, de pouvoir se loger sur la ville et d'y poursuivre leur parcours résidentiel.

A ce titre, la ville a mis en place une subvention versée à l'acquéreur d'un logement en bail réel solidaire, d'un montant forfaitaire selon la typologie du logement et versée au moment de la signature de l'acte notarié soit 2 000€ pour un T1, 3 000€ pour un T2, 5 000€ pour un T3, 7 000€ pour un T4 ou plus. La ville consacre un budget de 40 000€ par an à cette aide qui représente environ le montant des frais de notaire et entre 25 et 50% de l'apport exigé par les banques.

Pour 2026, il est décidé de poursuivre cette aide aux futurs propriétaires. Une enveloppe de 40 000 euros sera consacrée à ce dispositif.

Par ailleurs, le développement du partenariat entre la ville et les bailleurs sociaux va permettre dans les prochaines années de poursuivre la rénovation des logements en site occupé.

La poursuite de la réhabilitation des 1193 logements du quartier des Hautes Noues est également inscrite dans la convention de territoire signée avec Paris Habitat. Enfin, le projet de création d'une résidence sociale destinée aux seniors démarrera en 2026. Habitat

g) L'économie :

Comme chaque année, la ville poursuivra sa politique de développement économique en 2026, notamment par la préemption des baux commerciaux. Ce dispositif a déjà permis l'ouverture de la poissonnerie, l'acquisition de fonds de commerce et de terrains, ainsi que des murs destinés à accueillir la future librairie de la Place Remoiville.

La maîtrise et la diversification du tissu économique demeurent des objectifs prioritaires, afin de lutter contre la spéculation immobilière et de garantir l'évolution maîtrisée des prix. Ce mécanisme offre aux villiérais des commerces de qualité, venant enrichir l'offre existante.

En 2026, la ville poursuivra également le dispositif « Vélo of course ». Fort du succès des livraisons à domicile des produits des commerces de proximité ou du marché, ce service sera élargi à la livraison d'ouvrages à domicile, afin de favoriser l'accès de tous à la culture.

Cette initiative viendra compléter les animations organisées tout au long de l'année pour soutenir les commerçants, telles que la « rentrée des commerçants » ou encore le festival « Food Truck ».

Concernant le marché alimentaire, l'aménagement des nouveaux stands se poursuivra également en 2026.

Une enveloppe de 186 000 euros sera inscrite au budget à cet effet.

D) LES DEPENSES DE GESTION

Les dépenses de gestion retracent les dépenses obligatoires pour la ville. Cette année, il est prévu d'inscrire plus de 3,1 millions d'euros pour permettre à la ville de faire face à ses engagements. Elles concernent principalement ce qui suit :

Les subventions aux associations : Ces aides garantissent aux acteurs associatifs un soutien et un accompagnement de la ville.

Il est envisagé de retenir au budget un montant de 697 000€ contre 618 000€ en 2025. L'augmentation est principalement liée une recrudescence de nouvelles associations qui souhaitent s'investir dans la commune.

La participation de la ville au Centre Communal d'Action Sociale pour un montant de 630 000€ contre 580 000€ en 2025, soit une augmentation de 9%.

Les participations obligatoires aux organismes intercommunaux : Celles-ci s'élèvent à 836 000€. Elles concernent le Fonds de Compensation des Charges Territoriales pour 560 000€ au profit de l'EPT10, 270 000€ de cotisations à Infocom94, au titre de la fourniture des logiciels nécessaires au fonctionnement des services, et l'adhésion au SIPPAREC pour 6 000€. Ces inscriptions restent indicatives dans la mesure où la participation définitive est dépendante du budget voté par chacun de ces organismes.

La contribution obligatoire au service de la sécurité civile : Celle-ci s'élève pour la ville à 700 000€ pour 2026 contre 722 000€ en 2025. La répartition entre les communes s'établit au prorata de la population. Il s'agit là encore d'une décision étatique qui s'impose à tous.

Le reversement de la redevance relative au stationnement payant pour un montant de 250 000€.

➤ Les dépenses réelles de fonctionnement

Les charges de fonctionnement progressent en moyenne de 5,6% par an. Cette évolution se caractérise principalement par les charges de personnel qui augmentent en moyenne de 5,1% sous l'effet du Glissement Vieillesse Technicité (GVT). Les autres charges de gestion courante évoluent en moyenne de 7%. Elles concernent les charges générales et les charges de gestion courante.

Villiers est la ville du Val-de-Marne la plus dynamique sur les 6 dernières années. Ce sont 4 746 habitants accueillis depuis 2020, dont 1 886 en 2025 et 609 en 2026.

Cette croissance de population impacte significativement à la hausse les services publics, tant dans leur fréquentation que dans leur fonctionnement, mais la ville y fait face et prévoit les infrastructures en conséquence.

De ce fait, la projection des dépenses réelles pour 2026 s'évalue à 61,1 millions d'euros, soit 7% d'augmentation, équilibrées par des recettes correspondantes.

E) LES SOLDES D'ÉPARGNE

Évolution des soldes d'épargne

€	2020	2021	2022	2023	2024
Produits de fct. courant	49 593 481	47 132 318	50 444 432	55 360 296	57 061 330
- Charges de fct. courant	46 291 924	43 815 072	47 353 353	49 905 427	51 766 198
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	3 301 557	3 317 246	3 091 079	5 454 869	5 295 132
+Solde exceptionnel	681 422	385 874	700 402	528 500	730 183
=Produits exceptionnels	859 929	789 167	706 762	645 582	867 479
-Charges exceptionnelles	178 507	403 293	6 360	117 082	137 296
= EPARGNE DE GESTION (EG)	3 982 979	3 703 120	3 791 481	5 983 369	6 025 315
- Intérêts	1 810 954	1 696 271	1 460 809	1 412 085	1 538 000
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 172 025	2 006 849	2 330 672	4 571 284	4 487 315
- Capital	4 076 774	3 512 029	3 762 891	3 901 149	2 974 267
= EPARGNE NETTE (EN)	-1 904 749	-1 505 180	-1 432 219	670 135	1 513 048

Il est prévu de dégager un excédent 2025 à peu près identique à celui de 2024.

F) LES PROJETS

➤ Les projets envisagés pour 2026 et à suivre

L'année 2026 concrétisera des projets dans les domaines de l'éducation, de l'environnement et de l'aménagement de l'espace public et du cadre de vie, et du patrimoine. Ce seront plus de 14,5 millions d'euros qui y seront consacrés.

Dans le domaine de l'éducation : 6 700 000€

Après la livraison de l'extension Jaurès livrée en 2025, La ville poursuit ses actions en faveur de l'enfance avec la construction de l'école maternelle « Anne Frank », située face au groupe scolaire existant Jeanne & Maurice Dudragne. Cette nouvelle école permettra la réhabilitation de l'école actuelle, qui sera transformée en école élémentaire, et offrira six classes supplémentaires pour les enfants d'âge élémentaire. La livraison de ce nouvel équipement était envisagée début 2027. Cependant le besoin en effectif scolaire a évolué et permet à la ville d'envisager une ouverture de cette nouvelle école pour septembre 2027. En effet, le travail mené en collaboration avec les services de l'Éducation Nationale confirme un décalage dans les besoins scolaires à venir. Pour mémoire, l'année 2025 a principalement été consacrée à la préparation du terrain et à la réhabilitation du bâtiment en meulière existant.

Parallèlement, la ville poursuit la modernisation de sa restauration municipale, avec l'extension de ses installations afin de répondre à l'augmentation du nombre de rationnaires. Pour rappel, plus de 2 800 repas sont préparés chaque jour par l'équipe de la cuisine centrale.

Pour compléter ce point, la ville prévoit l'installation d'une ligne de self-service au sein de l'école Léon Daurer.

Par ailleurs, il est envisagé une restructuration des écoles Charles Péguy et Simone Veil en vue d'accroître le nombre des enfants élémentaires dans le quartier des Portes de Paris les Hautes Noues. Il doit permettre d'augmenter d'environ 150 places supplémentaires l'offre d'accueil en élémentaire. Les études se poursuivront en 2026. En parallèle, il est envisagé d'agrandir l'école maternelle Charles Péguy afin de compenser d'autant la perte des places en maternel.

Il est également prévu en 2026 de démarrer la rénovation énergétique de l'école Edouard Herriot élémentaire.

La ville a proposé aux membres de l'Éducation Nationale de nouveaux locaux au sein du Puits-Mottet, plus spacieux et adaptés à leur activité. L'inspectrice ayant accepté, la circonscription sera déplacée dans les locaux de l'ancien trésor public en vue d'y démarrer l'année scolaire 2026-2027.

Il est nécessaire de préciser que les travaux de rénovation énergétiques des écoles Jean Jaurès et Léon Daurer ou encore l'agrandissement de son réfectoire démarreront les années suivantes.

Enfin, comme évoqué précédemment, la création du groupe scolaire situé dans le futur quartier « Marne Europe » viendra compléter l'offre éducative sur la ville, ces prochaines années.

En matière d'environnement, d'aménagement de l'espace public et du cadre de vie :
4 250 000€

Soucieuse de l'entretien de sa voirie communale, la ville met en œuvre chaque année un programme de rénovation de ses chaussées et voiries. En 2026, une enveloppe de plus de 2 500 000€ sera consacrée à ces travaux, incluant notamment des aménagements sécuritaires, la réfection totale de l'avenue Stanislas Liedet, ainsi que l'installation des modules sonores sur les feux tricolores pour faciliter l'accessibilité PMR.

Par ailleurs, la ville poursuivra le déploiement du « plan vélos » avec la création d'aménagements cyclables connectés aux infrastructures départementales (Altival et Jaurès) afin de renforcer les liaisons douces entre les deux gares, mais aussi vers le nord de la ville par la rue de la République.

La ville s'engage également dans la lutte contre le réchauffement climatique et développe des actions de végétalisation sur différents sites, comme le cimetière, les parcs et les cours d'école. A ce titre, un projet de renaturation des cours scolaires a été lancé et la désimperméabilisation de certains espaces, tels que la création d'un square, place du Jumelage.

De plus, la ville poursuivra l'aménagement des espaces extérieurs de la villa Michot à travers l'extension du potager, la plantation de nouveaux brise-vues, la continuité des cheminements PMR et des jardins d'hiver.

Enfin, Villiers poursuivra l'aménagement de son centre-ville à travers la requalification de la place Remoiville et l'acquisition du local destiné à accueillir la future librairie.

Le projet de résidence sociale en faveur des seniors démarrera en 2026. Celle-ci se situera face à l'escal, sur l'emprise de la parcelle communément appelée « l'Escargot ». Ce projet permettra de proposer aux seniors du quartier des Hautes-Noues, des appartements de qualité à proximité de leur quartier d'origine et conformes à leur budget.

Le projet de redressement de la rue Albert Schweitzer et la requalification urbaine de la route de Bry se concrétiseront en 2026.

Enfin, la ville poursuivra sa politique en matière de sécurité avec le déploiement de dix nouvelles caméras au sein de son territoire.

En matière Patrimoniale : 2 550 000€

La ville poursuit l'entretien de son parc de bâtiments communaux à travers des projets de modernisation, de réhabilitation et de rénovation énergétique.

Des travaux d'entretien et d'aménagement viendront compléter le projet de rénovation de l'Escal et d'autres bâtiments publics. A ce titre, il est prévu le remplacement du système d'air recyclé et de la rénovation du système électrique au cinéma ; le remplacement du système de rafraîchissement et de l'éclairage à la médiathèque ; le remplacement du système de climatisation et travaux d'étanchéité au CMAT et l'installation d'une climatisation dans le local des agents de la Police Municipale.

De plus, la rénovation du village de la petite enfance se poursuivra, à travers la création de salles climatisées.

Il est également envisagé une enveloppe de plus de 1 million pour le secteur sportif en vue d'assurer des travaux de réfection de toiture ; de poursuivre la reconstruction du club house de tennis et d'assurer des travaux d'entretien dans les équipements sportifs.

Enfin, un budget sera dédié au remplacement d'une partie du parc informatique et réseaux et pour l'achat du matériel et mobilier dans les équipements municipaux.

➤ La stratégie de financement des dépenses d'investissement

Le plan prévisionnel de financement des dépenses d'investissement proposé au budget 2026 s'articule comme suit :

Dépenses	Prévisions	Recettes	Prévisions
Remboursement dette	2 915 000	Subventions d'investissement	1 591 700
Projets	14 540 500	Dotations et fonds divers	1 510 000
Souscription au capital de l'AFL	44 500	Amortissements	2 230 000
Opérations d'ordre	-	Cessions	10 868 300
Résultat 2025	4 400 000	Autofinancement	2 500 000
		Emprunt 2024	3 200 000
Total	21 900 000	Total	21 900 000

➤ **L'autofinancement : 4 730 000€**

La projection du résultat de fonctionnement de 2025, et des prévisions des dépenses de la section de fonctionnement pour 2026 permettent d'envisager un virement à la section d'investissement d'un montant de 2 500 000€. Quant aux amortissements ils sont évalués à 2 230 000€.

➤ **Le besoin de financement de 2025 :**

L'année 2025 affiche un résultat d'investissement excédentaire provisoire de 3 551 917€ après déduction des restes à réaliser tant en dépense (4 874 801€) qu'en recette (12 898 359€). Il ne sera par conséquent pas nécessaire de prévoir une affectation à résultat en couverture de ce besoin.

➤ **Les financements externes : 1 591 700€**

Il est prévu d'obtenir 411 000€ de subventions au titre de la participation de la CAF à la rénovation du village de la petite enfance pour un montant de 152 000€ ainsi que 291 000€ au titre du dispositif du Fonds vert pour les maires bâtisseurs.

A cela s'ajoutent les restes à réaliser des opérations réalisées ces dernières années pour un montant de 1 148 700€.

➤ **Les ressources propres de la section d'investissement : 3 607 000€**

Il est prévu d'inscrire au budget :

- 600 000€ de FCTVA sur les dépenses d'équipement de l'exercice N-2.
- 690 000€ sont prévus au titre de la taxe d'aménagement.

Pour mémoire : Suite à la loi de finances 2021, la TAM est exigible non plus au moment de la délivrance de l'autorisation d'urbanisme mais à réception par services fiscaux de la déclaration spontanée de l'achèvement des travaux des usagers. Cette disposition génère une incertitude importante pour les Collectivités Territoriales ainsi que des risques de non recouvrement de cette taxe.

- 2 317 000€ de cessions seront inscrites dans le budget 2026. Il s'agit de la cession située rue des Courts Sillons du pour un montant 751 000€, de la parcelle dédiée à la géothermie pour 680 000€, de l'échange foncier rue Schweitzer pour 410 000€, la cession de la parcelle au 40 route de Bry pour 270 000€, de la cession place Remoiville pour 142 000€ et de la cession du local Schuman pour 58 000€. Le reste sera consacré au projet de 3^{ème} voie avec la SNCF, soit 6 000€. A cela s'ajoute les 8 551 300€ de vente du terrain de Jules Rimet inscrits en RAR.
- De plus, la ville s'inscrit systématiquement dans une recherche de subvention afin de financer ses projets. On constate que les partenaires financiers comme l'État, la Métropole, la Région, le Département et le Territoire « ParisEstMarne&Bois »

participent systématique au portage financier des projets soumis par la ville. A ce titre, plus de 400 000€ seront inscrits au budget 2026 en vue de financer la rénovation d'une partie du village de la Petite Enfance, ou encore le versement d'une aide aux maires bâtisseurs pour le financement d'opérations liées au fonds vert.

➤ L'emprunt

Il n'est pas envisagé de recourir à l'emprunt pour 2026.

Pour mémoire, un montant de 3 200 000€ est inscrit en RAR et devra être mobilisé au plus tard en janvier 2027.

G) LA GESTION DE LA DETTE

➤ L'encours de la dette

Au 1^{er} janvier 2026, l'encours net de la dette de la commune s'élève à 47 668 617€. La dette est constituée de 26 lignes d'emprunt dont le taux moyen avoisine les 2,83% pour une durée résiduelle de 16 ans et 1 mois, avec un taux de « référence marché » à 2,70%, soit un montant de dette nette par habitant au 1^{er} janvier 2026 de 1 437€ contre 1 607€ en 2025.

Au 31 décembre 2026, ce montant sera de 1 367€ par habitant.

La structure de la dette s'articule autour de six prêteurs dont la SFIL qui détient 43% de la dette fin 2025.

Par ailleurs, la dette reste largement sécurisée et ne comporte aucun emprunt structuré. 90% de la dette est constituée de taux fixes et 10% de taux indexés (emprunts sur livrets A et sur Euribor).

Au cours de ces 6 dernières années, les ratios de l'encours de la dette ont évolué comme suit :

En €	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Encours ville	55 344 905	55 483 161	53 720 270	55 053 003	52 560 489	47 668 617
Fonds de soutien	4 849 376	4 247 724	3 508 707	2 923 922	2 339 138	1 754 354
Encours net	50 495 529	51 235 437	50 211 563	52 129 081	50 221 351	45 914 263

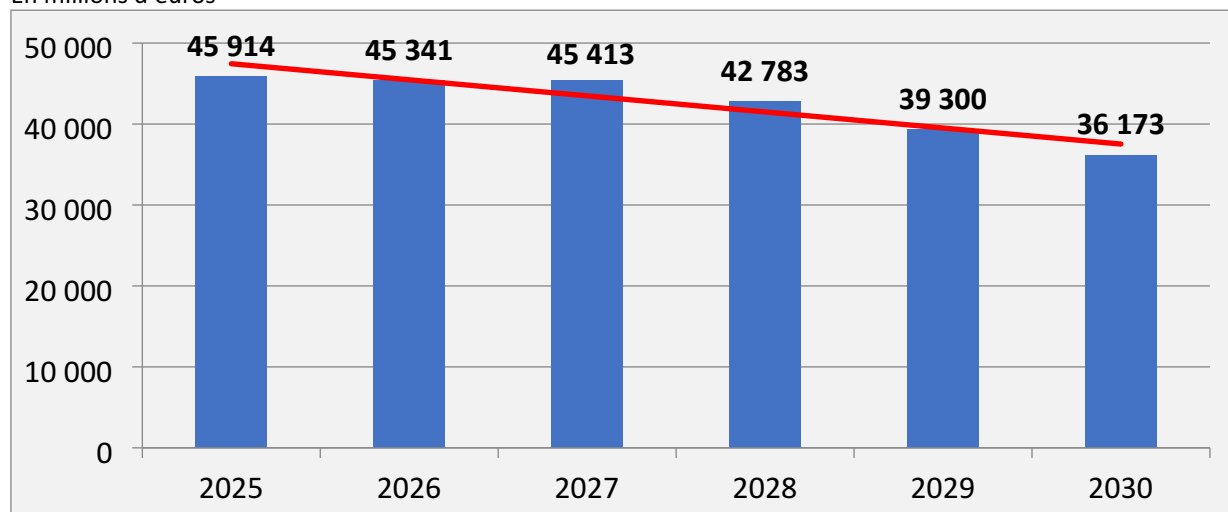
➤ L'approche prospective de la dette

À dette constante, les prévisions 2026 s'articulent ainsi :

- ✓ Pour la charge d'intérêts : inscription d'une dépense de 1,3 millions d'euros
- ✓ Pour le remboursement en capital : inscription d'une dépense de 2,9 millions d'euros

Courbe d'extinction de la dette nette

En millions d'euros



La ville poursuivra sa politique de diversification de l'offre d'emprunt à travers sa gestion active de la dette, ainsi qu'au recours à d'éventuels emprunts dans les prochaines années.

IV. CONCLUSION

Face au contexte national dans lequel le budget de la ville doit être élaboré, il vous est proposé de retenir les orientations budgétaires pour 2026 ci-dessous afin d'accroître l'attractivité de la ville :

- Le renforcement de la sécurité de nos concitoyens ;
- L'élargissement de l'offre médicale sur le territoire villiérais ;
- L'amélioration de la qualité de vie à travers ses investissements ;
- Le développement de son offre de services au public.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

Le présent rapport sur les orientations budgétaires a été élaboré à partir des sources suivantes :

Données financières nationales

- Projet de Loi de finances pour 2026
- Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) – données macroéconomiques et indices de prix
- Support de présentation du cabinet Ressources Consultants Finances (PLF 2026)
- Loi spéciale

Dispositifs législatifs

Projet de loi de finances initial pour 2026:

- Article 31: Réduction de 25% des compensations FB et CFE des locaux industriels
- Article 32: Modalités d'attribution du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée
- Article 72 : Répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF)
- Article 74 : Création d'un fonds d'investissement pour les territoires
- Article 75 : Ajustement du fonctionnement du dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 1)
- Article 76 : Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO 2)

Projet de loi de finances adopté par le Parlement le 2 février 2026,

Données financières locales

- Comptes financiers uniques (CFU) de la commune – exercices antérieurs
- Budget primitif et décisions modificatives – exercices précédents
- Données issues de l'exécution budgétaire de la commune
- Rapport Social Unique 2024